

ECOLE ELEMENTAIRE  
46 RUE BOULARD  
75014 PARIS  
Tél : 01 45 40 58 29  
Fax : 01 45 41 13 58  
Courrier électronique / e-mail  
ce.0750838d@ac-paris.fr

RECTORAT  
DE L'ACADEMIE  
DE PARIS  
ENSEIGNEMENT SCOLAIRE :  
94, Avenue Gambetta  
75984 Paris cedex 20  
Tél : 01 44 62 40 24  
Fax : 01 44 62 40 10

CIRCONSCRIPTION 14 A Montparnasse  
188, rue d'Alésia 75014 PARIS  
Tél : 01 45 43 46 76  
Fax : 01 45 45 00 28

Nom du directeur

M. Michel CAUCHARD

A Madame l'inspectrice de l'Education nationale  
14 A.

Monsieur le Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.  
Madame la Chef de circonscription des affaires  
scolaires du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Monsieur le DDEN.

Mesdames, Messieurs les parents élus.  
Mesdames, Messieurs les enseignants.

Paris, le 05/12/2011

**Objet Synthèse DU CONSEIL D'ECOLE DU 22/11/11  
DE 18H à 20H.**

**Madame, Monsieur,**

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la synthèse du Conseil d'Ecole.

**Présents :** Madame l'adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, Mme la coordinatrice de l'Action Educatrice de la CAS 14, M le DDEN, Mesdames et Messieurs les parents élus, Mesdames et Messieurs les enseignants et PVP, le Directeur.

**Excusés :** Mme QUESSELAIRE, MME MILLY, Mme MANGOLD, MME DUCRET : enseignantes.

## **SECTION I Le périscolaire**

### **1. Organisation de l'interclasse**

- **Planning de surveillance :** Dispositif en place depuis trois ans. 11 animateurs pour 280 commensaux en moyenne tournent dans le temps et l'espace sur trois tranches horaires. L'un filtre les flux d'enfants, le second pointe les élèves avant le self, 3 ou 5 dans le restaurant selon l'affluence – plus en première période, moins en fin de période- et les autres dans la cour 3 à 5 et tous en fin de période. Une régulation est organisée par Eric Mam, animateur titulaire.  
**La FCPE** a fait une visite surprise le 18 11 11. Ses représentants ont constaté la fluidité de la circulation des enfants et le calme de la cantine.  
**Mme la coordinatrice de l'Action Educatrice de la Ville de Paris** a elle aussi effectué des visites surprises et a le même constat. Sa mission est entre autres de contrôler ce temps périscolaire et de conseiller les animateurs. Bonne organisation du service par le directeur : fluidité, calme, ateliers bien fréquentés. Une réunion de concertation a eu lieu en dehors du temps de travail des animateurs. La responsable de l'action éducative, le directeur, la chef de poste du centre de loisirs et les animateurs ont analysé le dispositif reconnu très fiable. Le directeur a rappelé les règles concernant la sécurité, la posture professionnelle attendue et la régulation des petits incidents, ou accidents. Sur ce dernier point la procédure est d'appeler le Samu et les parents afin qu'ils puissent accompagner l'enfant à l'hôpital, le plus souvent Necker. Si les parents ne sont pas disponibles un adulte accompagne l'enfant : le directeur s'il est présent, ou, à défaut, l'animateur. Il existe un cahier de soins où sont notifiés les blessures légères pour lesquelles les parents sont également appelés afin de les rassurer. Un bilan très satisfaisant a été noté s'agissant des binômes Grands et Petits pour se rendre au restaurant dans un esprit de responsabilité et d'entraide.
- **Dispositifs : Binômes petits/grands et espaces clos (BCD, atelier échecs, lire et faire lire, ludothèque)**  
Un grand accompagne un petit dans le self. Ce qui permet aussi d'éviter la formation de groupes de grands agités. Les représentants des **ENFANTS D'ABORD** demandent si cette

organisation va demeurer car ils disent avoir eu des retours d'enfants tant de CP que de CM2 qui la trouvent pesante et regrettent de ne pas pouvoir déjeuner avec leurs camarades. **Le Directeur** comprend mais s'appuie sur l'avis du conseil des maîtres, des animateurs et des cantinières qui constatent la plus value de ce dispositif en termes de sérénité. **La FCPE** n'a pas eue, pour sa part, des retours négatifs mais au contraire des éloges. **Le Directeur** estime que dans toute collectivité des contraintes existent et que celle-ci a le mérite d'améliorer le calme pendant la pause méridienne, objectif recherché à la fois par l'Ecole et les parents. C'est du reste ce qui doit être expliqué aux enfants dans les classes. **Les enseignants et la responsable de l'Action Educative de la Ville de Paris** en conviennent.

**Les espaces clos** réduisent le nombre d'enfants dans la cour. Atelier bleu échecs trois fois par semaine, BCD, ludothèque et l'espace lecture grâce à l'action Lire et Faire lire pour les CP et la CLIS toute la semaine à tour de rôle.

La synergie de ces dispositifs, auxquels on ajoutera la Charte de l'élève à l'école, conduit à une plus grande tranquillité pendant ce temps de l'interclasse.

- **Situations exceptionnelles en cas d'intempéries.**

C'est là une difficulté à laquelle il convient de répondre de manière pragmatique. Car il n'est pas envisageable de laisser 280 enfants dans un préau. Aussi n'est-ce que par très grands froids, tempête de neige ou fortes pluie que les enfants seront protégés dans le préau, qui reste l'espace de travail de la professeur d'EPS et doit par conséquent être propre. Dans ces situations rares, **Madame la responsable de l'action éducative** suggère la formation de petits ateliers dans le préau avec du matériel mis à disposition par le Centre de Loisirs.

**Les ENFANTS D'ABORD** demandent s'il serait envisageable, dans ces situations, de répartir les enfants dans les classes, surveillés par un animateur. **Le Directeur** répond que l'aide personnalisée est réalisée dans les classes jusqu'à 12h10 et que les enseignants y travaillent aussi pendant la pause méridienne.

**La FCPE** fait remarquer que des petits groupes dans les classes nécessiterait de fait un nombre plus important de surveillants.

- **Bilan de l'atelier citoyenneté.**

L'an dernier, cet atelier, demandé par Mme l'adjointe au Maire aux affaires scolaires, a permis à une trentaine d'enfants de s'exprimer par la voie théâtrale sur le registre du Vivre Ensemble, le vendredi, pendant l'interclasse, en BCD. Les spectacles ont ravi les parents et les enfants de toute l'école en juin.

## 2. La restauration scolaire

- **Qualité, tarifs et encadrement.**

Deux représentantes de **la FCPE** ont opéré une visite surprise et déjeuné avec les enfants le vendredi 18/11/11. Indépendamment du bon accueil et de la sécurisation du service pour les enfants (déjà mentionné), ces parents d'élèves élues ont été agréablement surprises par la qualité du repas cuisiné sur place, avec un bémol concernant la température des plats, pas assez chauds, ce jour de poisson. A noter que certains animateurs invitaient les enfants à finir leur repas. **Mme la responsable de l'action éducative de la Ville de Paris** répond qu'en effet il est demandé aux animateurs de veiller à ce que les enfants mangent correctement en goûtant un peu à tout : il ne s'agit pas de terminer nécessairement tout le plateau.

**Les représentants des ENFANTS D'ABORD** demandent si les animateurs ont leur brevet de secourisme, notamment pour effectuer les gestes nécessaires dans le restaurant en cas d'étouffement. **Le directeur** répond que les titulaires ont leur brevet ; ce n'est pas le cas pour les vacataires. **Madame la responsable de l'action éducative** indique qu'il est demandé aux surveillants de réagir en pater familias en faisant appel si besoin aux compétences de chacun, notamment des titulaires. **Le Directeur** recensera les animateurs qui ont ce brevet. La liste sera disponible dans le classeur de liaison.

En cas de danger le SAMU est appelé. Il n'y a pas d'infirmière dans l'école.

## 3. Les ateliers bleus

- **Proposition d'un principe d'attribution en trois tours.**

**Le Directeur** rappelle le principe. Vague 1 : enfants prioritaires : les nouveaux ou ceux qui n'ont pas eu d'atelier l'année précédente. Vague 2 : les autres enfants, en fonction des places restantes. Pas plus de 15 enfants par atelier. Gestion déjà complexe. Une semaine par vague. Soit 15 jours pour les inscriptions. Le tirage au sort est effectué par 4 élèves de CM2 avec le directeur. **La FCPE** propose de permettre aux élèves prioritaires de faire un deuxième choix pour qu'ils puissent participer au 2<sup>e</sup> tour. **Le Directeur** répond qu'il ne faut pas compliquer le dispositif qui induit des procédures informatiques lourdes. Il propose d'offrir au 1<sup>er</sup> tour deux choix. La vigilance des parents est requise pour répondre dans les délais, ce qui n'est pas toujours le cas.

## **SECTION II Le scolaire**

### **1. La charte de l'élève à l'école (AXE 2 du Projet d'école).**

Dans le cadre du projet d'école s'inscrivant dans l'axe des compétences sociales et civiques, une Charte de l'Elève a été élaborée par l'équipe pédagogique. Document synthétique explicité en classe sur les attendus en termes de comportements dans un esprit de respect de l'Autre. Quelques citations morales sont des points d'appui à une réflexion. Les enseignants constatent que les enfants se réfèrent à ce document qui contribue à donner des repères éducatifs.

### **2. Partenariat avec la Police nationale : Prévention routière.**

Dans le domaine de la prévention, la police nationale procède à une éducation à la route dans toutes les classes.

### **3. Surveillance des récréations et procédures en cas d'accident.**

Les récréations (sur temps scolaire) sont surveillées par trois enseignants, auxquels s'ajoutent les deux EVS de la CLIS et les AVS individuels (3).

En cas d'accident : s'il est bénin, l'enfant est soigné et l'accident est consigné dans le registre de soins. Les parents sont appelés afin qu'ils soient rassurés. Si l'accident est plus grave, le SAMU est appelé, lequel décide ou non d'une intervention. Les parents sont appelés et invités à accompagner l'enfant dans l'ambulance, le cas échéant. S'ils ne sont pas disponibles, un adulte le fait : directeur s'il est présent, ou enseignant sur le temps scolaire et animateur sur le temps périscolaire. Les parents rejoignent l'adulte aux urgences, le plus souvent à l'hôpital Necker.

### **4. Le PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté en cas de risque majeur). Et l'alerte incendie. Pour information**

Art 15 du Règlement Scolaire : « Le directeur d'école, en liaison avec les services de la Ville de Paris, élabore et communique aux instances précitées un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). En cas d'alerte par sirène les parents sont invités à ne pas se rendre à l'école. La porte ne leur sera pas ouverte. Il leur est demandé d'écouter la radio : Radio city FM107.1 ou France Inter. Il est aussi demandé aux parents de ne pas téléphoner à l'école. Il s'agit de ne pas gêner l'organisation des secours. »

Ce PPMS est obligatoire depuis l'explosion d'AZF à Toulouse. Le principe est de confiner les enfants et non de les faire sortir comme dans le cas de l'alerte incendie dont un exercice est fait chaque trimestre (3min 30 en moyenne pour cette évacuation) Un protocole existe avec des numéros d'urgence. La sécurité civile, les pompiers, la police nationale et le Samu dirigent les opérations en concertation avec le Rectorat et la Ville de Paris.

**LES ENFANTS D'ABORD** demandent si un exercice a déjà été effectué, ne serait-ce que pour les enfants apprennent à distinguer cette alarme interne à l'école par corne de brume, de l'alarme incendie traditionnelle.

**Le Directeur** répond qu'un exercice grandeur nature n'a pas encore été réalisé, bien qu'il ait testé les différents numéros de téléphone d'urgence. Il s'engage à effectuer une simulation au second trimestre.

### **5. Le vote du règlement intérieur : Soumis au vote. Adopté à l'unanimité.**

### **6. Les effectifs.**

Chargés dans toutes les classes (30) sauf en CP. **Les ENFANTS D'ABORD** demandent la projection pour l'an prochain. Le Directeur répond qu'il dispose bien sûr des premiers éléments de carte scolaire mais que traditionnellement c'est au second Conseil d'Ecole que des chiffres peuvent être donnés.

### **7. L'anglais et le partenariat avec une école anglaise.**

Grâce aux échanges de service entre enseignants (six enseignants sur douze sont habilités) l'anglais est enseigné dans toutes les classes. Il s'agit d'une initiation à la langue et à la culture anglo saxonne. Mme BRIAND est la référente anglais pour toute la circonscription 14 A. Elle a un rôle de conseil vis à vis de ses collègues, notamment pour organiser la cohérence des apprentissages. Elle est remplacée quand

elle est en mission auprès du Rectorat. Une directrice d'école de Londres est venue visiter l'école. Elle est restée plus longuement en CM2. Des projets de correspondance scolaire sont en cours.

#### 8. Le remplacement des enseignants. Cas du CE2 A.

Mme FOREST travaille à 75%. Le jeudi, c'est Mme Schimmel qui a la classe. Mme FOREST, malade, est remplacée depuis le début par Mme OGE. La concertation entre les deux enseignantes se déroule bien. **La FCPE** s'inquiète de savoir si Mme OGE pourra rester tout le temps de l'absence de Mme FOREST. **Le Directeur** répond que la circonscription a visé la continuité pédagogique en laissant Mme OGE sur le poste, pour une accumulation de congés courts. Si un long congé advenait, un personnel différent serait requis par le Rectorat. Une négociation pourrait être sollicitée pour faire en sorte que la continuité pédagogique demeure en gardant Mme OGE qui n'a pas cette mission de remplacement long.

#### 9. AXE 1 du Projet d'école : culture humaniste .Classes à Paris, classes de découvertes, art contemporain, projet Brassens, projet danse en CE1 avec le conservatoire etc....

- Le PVP de musique présente le projet Georges Brassens proposé par la Mairie du 14<sup>arr.</sup> et relayé par l'Education nationale :2CM2., le CPB et trois élèves de Clis sont concernés. Les élèves ont composé des chansons à la manière de Brassens avec l'aide d'une musicienne. Une représentation pour les classes du 14<sup>se</sup> se tiendra en Mairie Annexe le 12/12/11. La chorale d'adultes de Benoît Reeves proposera son répertoire le 24/01/12 dans le préau et accompagnera les compositions des enfants.
- Un autre projet concerne les CE1 et le conservatoire pour la préparation d'un spectacle de danse contemporaine le 19/06/12 à 10h en Mairie Annexe.4 élèves de CLIS sont associés.
- Les demandes de classe de découverte des deux CM2 n'ont pas été honorées cette année par la Ville de Paris. Mais le CM1 A a une très belle classe culturelle : Paris, carrefour des cultures. Un écrivain conduira entre autre un atelier d'écriture autour du carnet de voyage. Par ailleurs le CM1 A continue son action de lutte contre le racisme avec la fondation de M Lilian Turham. Un projet dans ce sens se dessine avec la PVP Eps.
- Le Cpb renouvelle une classe verte en avril avec les PEP.
- On ne liste pas ici tous les projets scientifiques ou culturels dans le cadre des projets de classe et les sorties s'y associant.

#### 10. Inclusions des élèves de la CLIS : projets.

**L'enseignante de la CLIS** remercie toute l'équipe pédagogique pour sa disponibilité et son ouverture à l'inclusion des élèves de la Clis dans les classes. Elle regrette que les effectifs chargés ne permettent pas mieux ces inclusions. L'inclusion se fait en EPS, musique, arts visuels, anglais, histoire et géographie (pour les plus grands) où les élèves de Clis ne sont pas en situation d'échec. L'enseignante de la Clis se réserve les disciplines fondamentales dans des parcours diversifiés.

Un prix littéraire, Chronos, avec des personnes âgées de l'hôpital Broca, autour du thème de l'animal, impliquera les élèves de la CLIS et de nombreux élèves des autres classes.

#### 11. Sectorisation pour le collège et calendrier.

**Madame l'adjointe au Maire aux affaires scolaires** présente le contexte dans lequel elle a interrogé les associations de parents d'élèves. Les effectifs très chargés du collège St Exupéry, en limite de sécurité, imposent de revoir la sectorisation des collèges P Bert et St Exupéry. Une réunion avec la DASCO a lieu le 25/11/11. La décision de la Mairie sera prise en décembre. Il serait question d'affecter tous les élèves de Boulard initialement sur le secteur de St Exupéry, vers le collège Paul Bert.

A la demande des associations de parents d'élèves, **le directeur** rappelle les étapes : extraction des adresses dans Base Elèves fin décembre ; en mars, listing d'affectations ; avril, demandes de dérogations ; juin : courrier pour les affectations définitives et prises de contact avec le collège.

**Le Directeur** informe qu'une liaison CM2/6<sup>e</sup> se construit avec le collège Paul Bert. Un projet autour de la presse, un autre autour des contes, fédèrent les deux établissements. Les deux enseignantes de Cm2 sont invitées aux Conseils de Classe des sixièmes.

**La FCPE** indique que la matinée porte ouverte du collège Paul Bert se tiendra le 21/01/11. **Le Directeur** invite les familles à s'y rendre. Ce sont les élèves de sixième qui font visiter l'établissement à leurs camarades de Cm2, tandis que les parents sont reçus par M le Proviseur et Mme la Principale, les professeurs et la CPE.

**Les deux associations** souhaitent souligner le dynamisme du collège P BERT qui a contribué à l'augmentation très nette des résultats du Brevet : 87% en 2011 (4 points au-dessus de la moyenne académique), contre 70,9% en 2009. Les résultats de St Exupéry sont de 90, 3% en 2011.

## **12. Le rôle et la place des parents à l'école. Cf. Bo n°31 du 31 08 2006.**

**Le Directeur** décline la circulaire du 31 08 2006 qui réaffirme les droits des parents. On distingue les droits des parents et ceux des parents élus.

**Les parents** ont le droit

- A l'information, par des réunions collectives, les rendez-vous individuels, la médiation du cahier de correspondance, le livret d'évaluation ou les évaluations spécifiques en CE1 et Cm2 .
- Leur implication s'inscrit dans des relations de confiance avec l'école ; elle peut se déployer dans des interventions ponctuelles ou des sorties (par exemple les expériences de chimie l'an dernier à l'Ecole Normale Supérieure)
- Les difficultés scolaires peuvent donner lieu à des entretiens dans le cadre de l'aide personnalisée ou des projets personnels de réussite éducative ( PPRE). La psychologue peut être sollicitée.
- Les difficultés de vie scolaire se résolvent le plus souvent par un dialogue confiant. Elles peuvent donner lieu à des Equipes de Suivi de Scolarité avec le médecin scolaire, la psychologue , l'assistante sociale, l'enseignant de la classe, les parents et le directeur.

**Les parents élus** ont le droit

- De siéger au Conseil d'Ecole et de donner leur avis.
- De communiquer avec tous les parents de l'école par voie électronique (s'ils y sont autorisés).
- De disposer de boîtes aux lettres et de panneaux d'affichage.
- De se réunir dans l'école en dehors du temps scolaire et après autorisation de la Ville de Paris, dans le cadre d'une convention d'utilisation des locaux.
- De diffuser des documents à tous les parents d'élèves, après avis du Directeur qui vérifie la conformité du contenu au regard des textes réglementaires.

**Les ENFANTS D'ABORD** tiennent à souligner que leur demande de porter ce point à l'ordre du jour ne portait pas sur le cadre institutionnel qu'ils connaissent et respectent, mais avait pour but de demander à l'ensemble de la communauté éducative de quelle façon concrète elle souhaitait solliciter leur association qui exprime sa volonté de s'impliquer en confiance, notamment pour valoriser les projets et actions de l'école, ce qu'ils n'avaient pas pu faire l'an dernier pour la fête de l'école.

**Le Directeur** propose de construire la fête de l'école dans le cadre d'un comité des fêtes comprenant les parents élus des deux associations, des enseignants et le directeur et de poser cette question au deuxième Conseil d'Ecole, afin que cette fête, au service des élèves et de leurs familles, soit la résultante des forces convergentes de chacun et de toutes les bonnes volontés.

## **SECTION III Les agents de service**

### **1. Accueil de la nouvelle gardienne titulaire : Mme LAURENCE RATTIER**

**Le directeur** remercie les services de la circonscription des affaires scolaires pour cette heureuse nomination de Mme LAURENCE RATTIER, ASEM en maternelle, et qui aura la responsabilité de la loge de jour et de nuit en décembre.

### **2. Départ d'un agent de service à mi temps : Mme GHODBANE, titularisée.**

Mme GHODBANE, agent à temps partiel, a été titularisée, ce qui l'a contrainte à être nommée dans un autre arrondissement. Qu'elle soit remerciée pour son implication. Elle sera remplacée rapidement.

### **3. A noter que les RTT, les stages, et les congés de maladie des agents ne sont pas remplacés, ce qui génère des difficultés dans une école assez grande comme celle-ci, qui ne compte que trois agents et un demi poste.**

## **SECTION IV Projets de la FCPE**

### **1. Collecte des jouets pour les enfants démunis, partenariat avec la Croix Rouge.**

**La FCPE** a organisé du 21 au 25 novembre une collecte de jouets de Noël au profit de la section locale de la Croix Rouge du 14<sup>è</sup>arr. Les dons seront distribués aux familles nécessiteuses de l'arrondissement autour d'un arbre de Noël le 10 décembre. La très grande générosité de nombreux parents d'élèves de Boulard est très chaleureusement remerciée, l'école étant particulièrement sensible à cette solidarité.

### **2. Festival du livre.**

**La FCPE** organise une Fête du livre du 05 au 10 décembre. Des ouvrages seront mis à disposition des enseignants pendant une semaine pour présentation dans les classes. Une vente est réalisée le samedi 10 décembre le matin dans le préau de l'école. 20% de la recette ira au bénéfice de la coopérative scolaire, sous forme de dotation en livres. Tous les parents de l'école sont invités autour d'un café convivial.

**Le Directeur** remercie la FCPE pour cette organisation que l'équipe pédagogique n'aurait pas eu le temps de soutenir.

## **SECTION V La coopérative scolaire**

### **Présentation des comptes.**

**Mme Debieu**, mandataire de la coopérative scolaire, rappelle que l'OCCE de Paris contrôle et valide les comptes des écoles. La participation est facultative ; les appels se font au fur et à mesure dans l'année. Les fonds sont redistribués en régies d'avance de 150 Euros par classe. Les investissements collectifs sont votés en conseil des maîtres de coopérative.

En septembre le solde est de 3600 Euros. La première campagne a donné 7425 Euros. Les photos de classe rapportent aussi un bénéfice.

Il est prévu d'acheter une sono pour les différents projets musicaux et en EPS, et bien sûr pour la convivialité de la fête de l'école qui réjouira toute la communauté éducative.

**La FCPE** propose d'essayer d'établir des collaborations avec des entreprises via les parents d'élèves qui en ont peut être la possibilité pour récupérer du matériel informatique ou vidéo. **Les enseignants** se disent intéressés par des ordinateurs portables.

*Le Directeur remercie Madame l'adjointe au Maire, Madame la Coordinatrice de l'Action Educatrice de la Circonscription des Affaires Scolaires de la Ville de Paris, Monsieur le DDEN, les représentants des deux associations de parents d'élèves et ses collègues avec lesquels il a plaisir à travailler pour la réussite scolaire de tous les élèves.*

**Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments, dévoués aux règles et valeurs de l'Ecole Républicaine.**

**Signé LE DIRECTEUR**  
**Rédacteur de cette synthèse**

### **Pièces jointes :**

- 1. Le règlement intérieur de l'école : soumis au vote**
- 2. La charte de l'élève à l'école : à titre d'information**
- 3. Le BO n°31 du 31 08 2006 : à titre d'information.**

**Signé Mme NAURY pour la FCPE**

**Signé Mme COMBELLES pour LES ENFANTS D'ABORD**

